

Convocation du :
21 février 2019

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres
en exercice : 6

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 25 FÉVRIER 2019

Nombre de conseillers
présents : 4

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 25 février, à 20 h30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 21 février, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Etaient présents :

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;
Madame Marie-France DE AVEIRO, vice-présidente,
Mesdames Béatrice GUÉDOU, Monsieur Mickaël D'HUIT, membres du comité syndical.

Nombre de conseillers
votants : 6

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-lès-Chartres ;
Madame Roseline DANTIER, directrice de l'école de Corancez/Ver-lès-Chartres.

Absents excusés :

Madame Laury ROGUET, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Ange ABADIA ;
Madame Chantal VASSARD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-France DE AVEIRO.

Secrétaire de séance : Madame Marie-France DE AVEIRO

Madame ABADIA demande aux membres présents s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Madame ABADIA propose de reporter à la séance suivante le point initialement prévu à l'ordre du jour « personnel : ouverture de poste et tableau des effectifs ».

L'assemblée prend acte et accepte cette modification de l'ordre du jour.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. POINT SUR LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

Madame ABADIA confirme à l'assemblée que les conseils municipaux de Corancez, Mignières et Ver-lès-Chartres ont délibéré favorablement pour un regroupement pédagogique à 3 communes à compter de la rentrée 2019 et qu'une réunion de travail est programmée le 26 février.

Madame ABADIA ajoute que les délégués de cette nouvelle entité ont déjà été désignés au sein des assemblées de Mignières et Ver-lès-Chartres. Pour la commune de Ver-lès-Chartres, les délégués titulaires sont Madame ABADIA et Messieurs BOURGEOIS et VAN DER STICHELE, et les délégués suppléants sont Mesdames GUÉDOU et ROGUET.

Madame DANTIER s'interroge sur la présence du maire en tant que délégué titulaire, contrairement à ce qui se pratique dans le SIRP actuel. Madame ABADIA répond que les maires des 3 communes ont souhaité être d'office titulaires dans le nouveau syndicat scolaire.

Monsieur VAN DER STICHELE ajoute que cette désignation s'effectue très souvent au sein des regroupements pédagogiques, et qu'il y aura une présidence et deux vice-présidences à compter de septembre. Monsieur VAN DER STICHELE précise que ces votes seront effectués ultérieurement à la constitution officielle du futur syndicat avec un représentant de chaque commune.

Madame DANTIER s'interroge sur les horaires d'école à compter de la rentrée. Il est précisé que les horaires sont actuellement différents le matin entre Mignières et le SIRP actuel. Monsieur VAN DER STICHELE indique que ce sujet est à affiner lors des prochaines réunions d'élus.

Madame ABADIA indique qu'une réunion d'information aux parents est à prévoir prochainement.

2. TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2019

Dans l'objectif de ce nouveau regroupement pédagogique, Madame ABADIA indique à l'assemblée qu'un important travail est à effectuer pour les divers travaux et investissements à réaliser en 2019.

Madame ABADIA dresse un premier inventaire :

- ✓ concernant la cantine : essai à venir le 04 mars avec les élus et agents communaux de Ver-lès-Chartres pour certaines modalités, tels que le passage des chariots et l'emplacement des tables dans la pièce actuelle et la salle des fêtes utilisée prochainement pour le service périscolaire en semaine, la disposition du lave-vaisselle offert par Mignières et les éventuels travaux de plomberie s'y afférant.
- ✓ concernant la bibliothèque : réflexion sur son nouvel emplacement compte-tenu de la mise en place d'une classe dans la pièce actuelle. Monsieur VAN DER STICHELE propose de disposer les bacs de livres dans le dortoir actuel et d'installer un coin salon dans la salle de motricité. Madame ABADIA indique que la plaque commémorative présente dans la bibliothèque actuelle devra être déplacée par la commune de Ver-lès-Chartres et Madame DANTIER rappelle que le tableau présent en-dessous est un peu bas.
- ✓ concernant la garderie : Madame ABADIA indique qu'il n'y aura qu'une seule garderie à Ver-lès-Chartres à compter de septembre et que, compte-tenu du nombre d'enfants attendus, la garderie s'effectuera dans la salle de motricité actuelle. Madame DANTIER souligne que la salle de motricité servira encore pour le sport des primaires même si cela ne sera pas tous les jours et qu'un espace pour la gymnastique est nécessaire. Madame ABADIA précise que les équipements sportifs peuvent se déplacer.
- ✓ concernant les sanitaires du « bâtiment de la maternelle » : ils sont prévus pour des petits alors

que Ver-lès-Chartres accueillera des primaires à compter de septembre. Il est proposé de ne changer qu'une partie de ces sanitaires car il est possible qu'un jour la commune accueille des maternelles (selon le nombre et la répartition des effectifs ultérieurs). Il pourrait être prévu d'installer 3 wc pour maternels et 4 wc pour primaires, et d'installer des cloisons. Madame ABADIA indique qu'un point doit être fait avec les agents communaux de Ver-lès-Chartres pour cette réalisation ou bien avec un prestataire extérieur cet été.

- ✓ concernant les vidéoprojecteurs interactifs : celui en place actuellement à Corancez sera installé à Ver-lès-Chartres et il convient de voir avec Mignières si un des leurs peut être installé sur la commune ou bien si le syndicat doit investir dans un nouvel achat.
- ✓ concernant le mobilier : Madame DANTIER demande si des échanges peuvent être faits entre Ver-lès-Chartres et Mignières. Madame ABADIA indique que dans un premier temps le mobilier de Corancez sera transféré à Ver-lès-Chartres. Ainsi, Madame ABADIA sollicite les enseignantes du SIRP actuel pour établir un recensement des besoins en termes d'aménagement et de mobilier. Madame DANTIER s'interroge sur ce qui pourrait être mis à disposition. Madame ABADIA précise que le mobilier présent actuellement au sein du SIRP devrait être suffisant et souligne qu'il est important d'exploiter le grand placard de rangement de la salle du photocopieur, d'effectuer un tri afin de disposer d'un local de rangement pour les besoins des enseignantes.
Monsieur VAN DE STICHELE signale qu'un point précis doit être fait avec l'équipe enseignante, et ce, en considérant les mouvements des enseignants et la répartition des classes. Madame DANTIER précise ainsi que les enseignants devraient être nommés fin mai, sauf s'il y a un 2^{ème} mouvement. Madame ABADIA rappelle l'importance de l'anticipation compte-tenu du recours aux agents communaux et la refacturation de leur temps de travail au SIRP.
- ✓ concernant les classes : Madame DANTIER rappelle que la classe de maternelle actuelle dispose de nombreuses fenêtres et qu'elles pourraient être partiellement obstruées dans le cadre d'un nouvel aménagement en classe primaire.
- ✓ concernant les ordinateurs : Madame DANTIER indique qu'une réflexion est à effectuer pour leur répartition dans les classes.
- ✓ concernant le préau : la porte menant du préau à la bibliothèque actuelle est à rénover afin de faciliter son ouverture.

Par ailleurs, Monsieur VAN DER STICHELE conseille que si certains investissements peuvent prétendre à des subventions, il est important de contacter rapidement le Conseil Départemental en expliquant le caractère particulier du nouveau regroupement et obtenir un délai pour déposer les demandes de subventions. Pour cela, il convient de disposer rapidement de devis.

Monsieur VAN DER STICHELE ajoute que la délibération du conseil de Mignières précisait que la commune était favorable à l'adhésion au syndicat actuel ou à la création d'une nouvelle entité. Monsieur VAN DER STICHELE préférerait donc l'extension du périmètre du syndicat actuel mais s'il devait y avoir création d'un nouveau regroupement, Monsieur VAN DER STICHELE explique que le transfert du bâtiment de la maternelle du SIRP à la commune de Ver-lès-Chartres pourrait être subventionné par Chartres Métropole (estimation des Domaines à 165 000 euros). Monsieur VAN DER STICHELE indique que le sujet doit rapidement être abordé avec Mignières.

Madame DANTIER demande à qui revient la gestion des bâtiments. Monsieur VAN DER STICHELE explique que les statuts du SIRP comprennent la gestion des bâtiments, avec une mise à disposition par les communes, et que le syndicat scolaire doit réglementairement en supporter le fonctionnement maison aussi l'investissement.

Madame DANTIER demande si des commandes fournitures peuvent être effectuées pour les mois à venir. Madame ABADIA indique que, compte-tenu du nouveau regroupement, la constitution du budget 2019 mérite encore quelques renseignements à prendre auprès de la trésorerie. Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'un budget primitif ne peut être réalisé qu'à partir du moment où la structure est créée.

Madame DANTIER rappelle la réglementation d'apposer des panneaux de signalétique de rassemblement au sein de l'établissement scolaire. Un visuel doit ainsi être apposé sur un mur dans chaque cour.

3. QUESTIONS DIVERSES

Madame ABADIA informe l'assemblée que le tour cycliste d'Eure-et-Loir passera par la commune de Ver-lès-Chartres le vendredi 17 mai après-midi et que l'itinéraire prévisionnel prévoit le passage des coureurs rue de la barrière vers 16h00. Madame ABADIA qu'il y aura donc des difficultés pour organiser la sortie de l'école à 16h30, avec une possible annulation du bus scolaire et une sortie piétonne à prévoir certainement chemin du jeu de paume. Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'une confirmation de l'itinéraire doit être prochainement faite auprès de la mairie.

Madame ABADIA indique que cette manifestation peut être l'occasion de prévoir des animations au sein de l'école, d'autant plus qu'il s'agira de la semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège organisée par le ministère de l'éducation nationale.

Madame DANTIER approuve, d'autant plus que la classe de Corancez sera présente à Ver-lès-Chartres le 17 mai au matin pour une animation sur les 3 classes.

Madame ABADIA fait part à l'assemblée que la vitre de la porte de secours située à côté de la salle de motricité présente une fissure. Des jets de pierre sembleraient avoir eu lieu pendant les vacances scolaires. Une déclaration à l'assurance du syndicat sera réalisée.

Madame DANTIER souhaiterait avoir des informations sur les aménagements prévus aux abords de l'école. Monsieur VAN DER STICHELE indique que la commune de Ver-lès-Chartres a un projet de sécurisation du secteur et qu'un appel d'offres sera lancé en 2019.

Madame DANTIER demande si le conseil d'école du 19 mars peut être prévu au sein de la mairie de Ver-lès-Chartres. Monsieur VAN DER STICHELE lui répond favorablement.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.